

NIMES UNIVERSITE CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 11 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-15

Vu le Code de l'Éducation :

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts;

| Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative : | 31 |
|---|-----------|
| Membres présents ayant voix délibérative ou voconsultative : | oix 33 |
| Membres présents ayant voix délibérative : Dont Membres représentés ayant voix | 25 |
| délibérative : | 3 |
| Quorum : | 16 |

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de Nîmes Université pour fixer les tarifs d'inscription aux événements scientifiques organisés par l'établissement est approuvée.

> Fait à Nîmes le 11 mars 2025 Le président de Nîmes Université Benoît ROIG

Modalités de recours contre la présente délibération :

Classée sous la référence : 2025-15 Publiée sur le site de Nîmes Université le : 14/03/2025 Transmis au recteur le : 14/03/2025

Affichée sur le site Vauban de l'université durant 2 mois